

Une journée de triomphe

L'HON. M. CASGRAIN

EXECUTE M. CHS. LANGELIER

Assemblée au Château-Richer et à l'Ange-Gardien

IMMENSE SUCCÈS ORATOIRE

Le Procureur-Général acclamé par le peuple

Montmorency gagne à la cause conservatrice

L'honorable M. Casgrain, Procureur-Général du gouvernement de Boucherville, doit être fier de la journée d'hier, qui sera l'une des journées mémorables de sa vie.

Il a remporté deux des plus brillants succès de sa carrière et a triomphé, d'une manière éclatante, de l'un des joueurs les plus redoutables de la Clique.

Aujourd'hui les assemblées du Château-Richer et de l'Ange-Gardien sont à Québec le sujet des conversations générales. Tout le monde, libéraux comme conservateurs, proclame la victoire de M. Casgrain.

Au Château-Richer, l'assemblée commença vers 11 heures et quart. Elle était présidée par MM. Gariépy et Simard. Environ quinze cents personnes étaient présentes :

M. Langelier parla en premier lieu, trois quarts d'heure. La violation de la constitution fut l'un de ses thèmes favoris. Puis il entreprit la tâche ingrate de défendre le scandale de la Baie des Chaleurs. Il a fait mine de vouloir censurer indirectement l'extorsion de \$100,000, mais aussitôt après il a excusé ce scandale.

L'honorable M. Casgrain succéda à M. Langelier. C'est avec plaisir, dit-il, que je me présente dans le comté de Montmorency, car je rencontre ici les de bons amis dans les deux partis et je recevrai l'appui de plusieurs chefs du parti libéral qui ont même signé la requête en me priant de me porter candidat dans cette division. Je viens avec plaisir devant vous, parce que j'ai la conviction que je battrai et que j'écraserai même le meilleur adversaire du parti de la clique. Cependant je renonce en même temps de la peine, parce que je vais être obligé de porter des accusations terribles contre un homme avec lequel j'ai toujours été en bons termes, malgré les divergences d'opinions qui nous séparaient. Mais je suis membre du gouvernement, je suis procureur-général ; j'ai un devoir à remplir et je le remplis.

M. Casgrain traita ensuite la question financière et prouva que le gouvernement Mercier, malgré \$400,000 de taxes nouvelles annuelles, malgré des recettes extraordinaires et des emprunts qui dépassent \$10,000,000, a plongé la province dans un abîme.

Puis l'honorable Procureur-Général a abordé la question de la commission royale de la Baie des Chaleurs. Il a prouvé que M. Mercier est constitutionnellement responsable de cette commission. Et, arrivant ensuite à la distribution des responsabilités, il a adressé à M. Langelier ce foudroyant réquisitoire :

Il a été parfaitement prouvé devant la commission que M. Casgrain a volé \$100,000 à la

province et que M. Langelier, qui a été l'inspirateur de toute cette sale affaire, a été le premier à en bénéficier. Tout le monde sait que M. Armstrong s'est rendu à New-York en compagnie de M. C. Langelier sur le même train, et que la transaction a été bâclée à l'hôtel Brunswick, où était descendu mon adversaire d'aujourd'hui. M. Langelier descend aussitôt à Québec et donne son opinion légale. M. Garneau n'est pas satisfait. Mais M. Langelier fait donner alors une opinion légale par son frère François ; je transmets à l'assistant procureur-général, M. Cannon, qui la renvoie à François pour savoir si cette opinion est corrigée. François ayant approuvé sa propre opinion, M. Garneau est satisfait et l'ordre en conseil est passé.

M. Langelier, je vous accuse, devant les électeurs, d'avoir, dans cette transaction, conspiré pour frauder le trésor public, et pour cet acte criminel vous mériter le pénitencier.

M. Charles Langelier.—Faites-moi donc arrêter !

M. Casgrain.—Attendez un peu ; ça viendra en temps voulu. Vous voudriez vous faire arrêter aujourd'hui pour poser au martyr et dire ensuite qu'on vous emprisonne pour vous bâillonner. Encore une fois, attendez que les élections aient eu lieu, et vous aurez ce que vous méritez.

M. Langelier.—Quatorze ans de pénitencier !

M. Casgrain.—Oui, 7 ans pour l'affaire de la Baie des Chaleurs, 7 ans pour un autre scandale, et peut-être encore 7 autres.

Je ne parle ici que des faits qui sont parfaitement établis par la commission et appuyés sur des preuves irréfutables.

L'affaire Langlais mérite toute votre attention. La preuve faite devant la commission démontre clairement et incontestablement que toute cette transaction a été réglée dans une seule journée. M. Langlais demande une avance de \$30,000, et M. Mercier lui donne une lettre de crédit pour ce montant. Mais ce n'était pas assez ; M. Mercier ajoute \$30,000 à la première somme et transmet une lettre de crédit à M. Langlais pour lui faire toucher cette petite bagatelle. Voilà donc \$60,000 pour le papier, l'encre et les plumes que M. Langlais devait fournir au gouvernement. Mais M. Langlais, en homme d'affaires, ne fournit des effets pour une valeur de \$11,000, et en même temps il se fait payer par chaque département. On voit allées ces \$60,000 ? Pacaud prend \$24,500 pour sa part, et \$25,000 sont déposées dans une banque à Montréal au crédit de M. Mercier.

J'ai en mains une petite brochure intitulée : *Le Sylviculteur*. Eh bien ! M. Mercier a acheté 50,000 exemplaires de cet opuscule à \$0.50 l'exemplaire, lorsque l'ouvrage vaut à peine 15 cts. Voilà donc encore une somme de \$25,000 ; sur ce montant, le fournisseur de M. Langelier, reçoit la somme de \$11,125.

Le 5 février 1891, un subside de \$50,000 devient dû à la compagnie de chemin de fer Drummond. Le gouvernement Mercier emprunte cette somme à la caisse d'Économie et \$11,000 tombent dans la poche de M. Pacaud, l'ami de cœur de M. Langelier.

M. Langelier, comme membre du gouvernement, a pris part à toutes ces transactions honteuses et à ces dilapidations de l'argent du peuple. Il a reçu lui-même \$10,000 de la transaction de la Baie des Chaleurs. Si de pareilles accusations étaient établies contre moi je me cacherais, je ne paraîtrais plus devant le public.

Pourquoi M. Langelier, que l'on voyait jusqu'à ce jour à toutes les assemblées, a-t-il brillé par son absence à celle de Saint-Sauveur ? De deux choses l'une, ou bien M. Laurier, le chef respecté du parti libéral, a eu honte de paraître sur l'estrade en sa compagnie ou M. Langelier a eu honte d'être montré devant les honnêtes gens.

M. Langelier approuve la transaction de la Baie des Chaleurs. Mais M. Laurier, lui la condamne, et nous en trouvons la preuve dans le discours qu'il a prononcé à Saint-Sauveur. Il a dit alors que c'était une transaction scandaleuse que tout honnête homme devait répudier.

M. Casgrain défend éloquemment les juges Baby et Davidson, deux gloires du barreau, qui ont accompli leur devoir d'honnête homme. Puis il poursuit par cette terrible apostrophe à M. Langelier.

Si le gouvernement Mercier est tombé ; si son parti ne possède plus de pouvoir ; si la province a perdu son crédit à l'étranger ; si les Canadiens-français jouissent aujourd'hui d'une réputation si peu enviable parmi leurs compatriotes de races étrangères, c'est à M. Charles Langelier que nous le devons. C'est lui qui a tendu la main à son ami Pacaud pour piller le trésor public. Et la maison somptueuse qu'il a fait bâtir sur la Grande-Allée restera comme un éternel monument du régime néfaste qui vient de disparaître ; les générations futures le regarderont tomber pierre par pierre et diront : Voici le fruit de la dilapidation et du vol de l'argent public. Vous parlez de constitution violée, pour cacher votre honte et vos rapines. Eh bien, le 8 mars prochain, les électeurs, composés de conservateurs et de libéraux, vous diront que le lieutenant-gouverneur a bien fait de chasser les voleurs du temple, et le comté de Montmorency n'aura plus à subir l'infamie d'être représenté par le héros de la Baie des Chaleurs (applaudissements prolongés).

Nous renonçons à dépendre l'attitude de l'auditoire. Jamais assemblée n'a prodigué à un orateur de tels applaudissements. L'enthousiasme allait jusqu'au délire. M. Casgrain a dû être fier de son triomphe. Et M. Langelier, en présence d'une semblable manifestation a dû se dire, la mort dans l'âme, que ses jours sont comptés, comme homme politique.

M. Langelier a eu toute les peines du monde à dire un mot de réplique. L'assemblée était indignée contre lui. M. Casgrain parvint à obtenir qu'il dit quelques mots.

M. Langelier le défia de prouver que la province avait perdu un son dans l'affaire Langlais.

M. Casgrain, acclamé par l'assemblée, répliqua :

Les deux lettres de crédit de M. Langlais sont signées par l'honorable M. Mercier. L'ancien premier ministre a donc engagé la responsabilité du gouvernement pour \$60,000. Si votre gouvernement n'avait pas l'intention d'engager la responsabilité de la province dans cette affaire, alors il y a eu complicité évidente, pour frauder le trésor, et vous mé-

ritiez d'être traité devant une cour criminelle.

Les braves enthousiastes de l'assemblée sautèrent pendant plusieurs minutes les dernières paroles de M. Casgrain.

Après répos, nouvelle assemblée à l'Ange-Gardien. Même discussion, même triomphe pour le Procureur-Général. Foussé à bout, désespéré, couant de rage, M. Langelier se permit lâchement une insulte à la mémoire respectée de M. Alexandre Jéminé, beau-père de M. Casgrain.

Le châtiment de cette vilénie a été terrible. En proie à la plus légitime indignation M. Casgrain a lancé à son adversaire cette écrasante riposte.

M. Langelier, vous êtes un lâche. Vous ouvrez des tombes pour frapper sur des cadavres. Oui vous êtes un lâche, et demandez-en des nouvelles à M. Philippe Landry. M. Lemoine est descendu dans la tombe entouré du respect de ses concitoyens et laissant un nom honorable et sans tache. Mais, vous M. Langelier, vous disparaîtrez de la scène du monde avec un signe sur le front comme Cain, le signe du **boudier**.

L'assemblée de l'Ange-Gardien s'est terminée par une ovation pour l'honorable procureur-général. Les électeurs l'ont porté à la gauche en triomphe.

Cette magnifique journée règle le sort de l'élection dans Montmorency. M. Langelier est un homme fini.

Il n'y a qu'une voix parmi les québécois qui ont assisté aux assemblées, pour proclamer le triomphe du Procureur-général, et sa victoire assurée le 8 mars prochain, par plusieurs centaines de voix de majorité.